

De l'avis des soussignés l'entreprise est praticable, et on pourra s'y attaquer lorsqu'on aura réglé les questions économiques et financières importantes mises en jeu dans une entreprise de cette envergure. Les alinéas précédents exposent certaines de celles-ci.

Examinons succinctement le rapport, que vous avez devant vous. . .

Le PRÉSIDENT: Quelle est la date du rapport?

M. MANN: Il est daté, monsieur le président, du 11 janvier 1928.

Après vous avoir souligné l'importance du projet hydroélectrique, j'attire votre attention sur la page VI du quatrième rapport du Comité de la Chambre des communes, présenté après un mois et demi d'enquête:

(1) La section de Soulange du fleuve Saint-Laurent s'étend du lac Saint-François au lac Saint-Louis, qui sont à quelque quatorze milles et demi de distance et entre lesquels on observe une chute de 83 pieds. Le débit normal effectif du fleuve dans cette section s'établit en moyenne à 230,000 pieds cubes à la seconde à peu près, pendant la moitié du temps, ce qui permet d'aménager deux millions de H.P. d'énergie électrique vendable à un facteur d'utilisation de 85 p. 100. L'emplacement est à proximité de la ville et du havre de Montréal et il est commodément situé sur une voie navigable susceptible de pouvoir bientôt servir à la navigation océanique. Il offre donc de grandes possibilités d'expansion économique, à condition que l'on parvienne à produire de l'énergie électrique à bon marché.

(2) Il est donc manifeste que la section de Soulanges offre l'occasion d'un aménagement hydroélectrique presque, sinon tout à fait, unique sur la face du globe. C'est une des plus grandes ressources nationales du Canada, et à l'état naturel elle a une grande valeur virtuelle.

Le sénateur McDougald partageait cet avis, et je puis vous référer, sans le lire, au discours de l'honorable sénateur, publié en 1930 à la page 45 des Débats du Sénat, le 2 février 1928. Dans ce discours, l'honorable monsieur eut l'occasion de faire une revue de la situation, et il fit observer que cette entreprise hydroélectrique était la plus vaste de l'univers. On peut affirmer en toute assurance que les projets hydroélectriques de Muscle Shoals et de Boulder Dam, aux Etats-Unis, étaient complètement éclipsés par l'envergure de la section de Soulanges dans l'entreprise de Beauharnois.

J'arrive aussi rapidement que possible aux circonstances qui ont déterminé l'organisation de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* et, plus tard, de la *Beauharnois Power Company*, et à toutes les circonstances survenues jusqu'à la date de l'enquête.

Vous avez sous les yeux le livre bleu, et vous serez obligés de lire attentivement l'histoire de la Beauharnois, qui est très succinctement relatée dans le rapport. Le projet remonte à 1796, et jusqu'en 1902 rien d'important ne paraît avoir été réalisé, si ce n'est une étude générale des détails secondaires du problème de force motrice et la possibilité d'aménager cette section. Il ne s'agissait ni plus ni moins que d'un petit canal aboutissant à la rivière Saint-Louis, concession au premier seigneur de Beauharnois, qui construisit le canal afin d'accroître le débit de la rivière Saint-Louis, petite rivière qui part du lac Saint-François et se jette, à proximité du village de Melocheville, dans le lac Saint-Louis. Ce canal était affirmé aux cultivateurs des environs qui l'utilisaient pour leurs moulins à farine et leurs scieries.

En 1902, une famille du nom de Robert avait acquis tous les droits des concessionnaires primitifs, et elle forma une corporation portant le nom de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*. La question de savoir quels droits possédaient les Robert donna lieu à un certain litige, mais en tout état de cause, ils cédèrent les droits qu'ils possédaient à la *Beauharnois Light, Heat and Power*